

Les établissements de l'enseignement supérieur Culture Année universitaire 2010-2011

Marie-Françoise SOTTO*

Artistic and Cultural Higher Education Institutions
Academic Year 2010-2011

L'enseignement supérieur artistique et culturel en France se caractérise par une grande diversité institutionnelle. Il relève d'établissements publics et privés de taille et de statut très variés. Certains d'entre eux relèvent du ministère de la Culture et de la Communication, d'autres sont des établissements gérés par des collectivités territoriales, devenus pour la plupart des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ces deux dernières années. Dans certains domaines, tels que l'archéologie ou la gestion et médiation culturelles par exemple, les formations sont essentiellement assurées par les universités. Un large éventail de formations préparant aux différents métiers de la culture est proposé par de nombreuses écoles du secteur privé. Les données présentées concernent les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dont les formations conduisent à des diplômes relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

125 écoles

La formation supérieure artistique et culturelle relevant du ministère de la Culture et de la Communication est assurée dans 125 établissements¹ et porte sur les domaines suivants :

- arts plastiques (58 établissements) ;
- spectacle vivant² (42 établissements) ;
- architecture et paysage (21 établissements) ;
- patrimoine (2 établissements) ;
- cinéma et audiovisuel (2 établissements).

34 000 étudiants

En 2010-2011, les 125 établissements de l'enseignement supérieur Culture ont accueilli près de 34 000 étudiants. Près de la moitié d'entre eux sont inscrits dans les écoles d'architecture et de paysage, et près d'un tiers suivent des formations en arts plastiques (tableau 1).

Tableau 1 – Répartition des étudiants par domaine, année universitaire 2010-2011

en unités

Domaines	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
Architecture et paysage ¹	21	17 090
Arts plastiques ²	58	10 748
Spectacle vivant	42	3 996
Cefedem/CESMD ³		643
CFMI ⁴		273
Patrimoine	2	1 731
Cinéma et audiovisuel	2	258
Total	125	33 823

1. L'effectif en architecture comprend les 1^{er} et 2^e cycles, 3^e cycle DPLG, l'HMONP (habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre). Il ne comprend pas les doctorants (127), les formations spécialisées (877) et la formation professionnelle continue (343).
2. Pour les écoles nationales et territoriales d'art, seul le cursus conduisant aux diplômes nationaux a été pris en compte.
3. Centres de formation à l'enseignement de la musique et de la danse. Centres d'études supérieures de musique et de danse.
4. Centres de formation de musicien intervenant.

source: DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication/Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011.

* Chargée d'enquête au DEPS.

1. Pour la liste complète de ces écoles, voir l'annexe, page 4.

2. Musique, danse, théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue.

Prédominance des femmes

Les formations artistiques et culturelles sont suivies en majorité par des femmes, qui représentent 59 % de l'effectif total (graphique 1). Comme chaque année, les femmes prédominent largement dans les formations patrimoniales (80 %) et en arts plastiques (64 %). Elles sont également majoritaires dans les écoles d'architecture et de paysage (56 %) et celles du spectacle vivant (53 %).

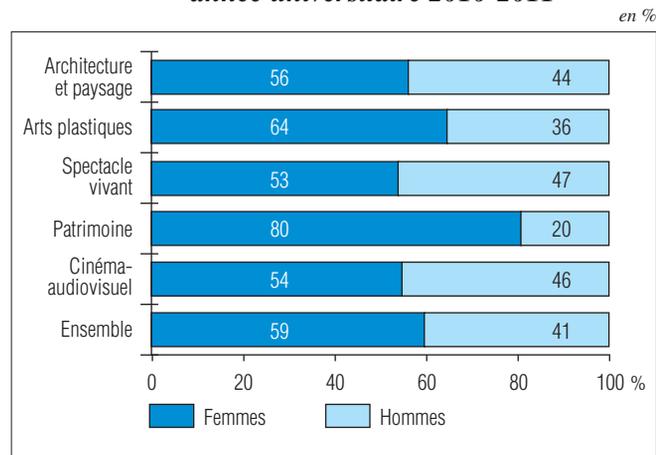
D'une façon générale, les nouveaux inscrits sont prioritairement issus du baccalauréat littéraire L (35 %) puis du baccalauréat scientifique S (16 %) (graphique 2).

Une couverture territoriale très inégale

Les établissements de l'enseignement supérieur Culture couvrent l'ensemble du territoire français à l'exception de la Corse, la Guyane et la Guadeloupe, qui ne disposent d'aucune école de ce type (tableau 2).

Dans le domaine des arts plastiques, chaque région (à l'exception de celles citées précédemment) dispose d'au moins une école, alors que les formations aux métiers de cinéma et de l'audiovisuel, les plus rares sur le territoire, ne sont proposées qu'en Île-de-France. Dans le domaine du patrimoine, bien que les deux écoles d'enseignement spécifique soient implantées en région parisienne, des formations préparant aux métiers de

Graphique 1 – Répartition des étudiants par domaine et par sexe, année universitaire 2010-2011



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication / ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011.

conservateur-restaurateur des œuvres d'art sont également dispensées dans les deux écoles territoriales d'art³.

Trois régions, les plus riches et les plus équipées en termes d'infrastructures culturelles – Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes – concentrent à elles seules 56 % du total des effectifs (18 796 étudiants) et 39 % du total des écoles (48 établissements) (graphique 3).

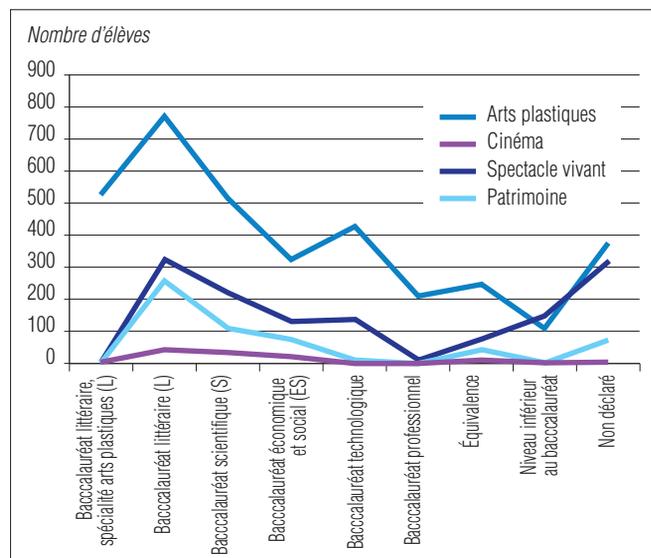
Tableau 2 – Répartition des étudiants par région et par domaine, année universitaire 2010-2011

Région	Nombre d'écoles	Effectif total	Architecture et paysage		Arts plastiques		Spectacle vivant		Patrimoine		Cinéma et audiovisuel	
			Nombre d'écoles	Effectif	Nombre d'écoles	Effectif	Nombre d'écoles	Effectif	Nombre d'écoles	Effectif	Nombre d'écoles	Effectif
Île-de-France	25	12 591	7	7 014	5	1 634	9	1 954	2	1 731	2	258
Rhône-Alpes	12	3 816	3	2 037	5	1 069	4	710	-	-	-	-
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	12	2 389	1	984	6	1 064	5	341	-	-	-	-
Bretagne	7	1 586	1	670	4	864	2	52	-	-	-	-
Pays de la Loire	6	1 466	1	738	3	640	2	88	-	-	-	-
Alsace	6	1 401	1	680	2	601	3	120	-	-	-	-
Aquitaine	6	1 326	1	852	3	414	2	60	-	-	-	-
Languedoc-Roussillon	5	1 308	1	925	3	369	1	14	-	-	-	-
Nord – Pas-de-Calais	9	1 274	1	690	5	511	3	73	-	-	-	-
Midi-Pyrénées	5	1 250	1	720	2	383	2	147	-	-	-	-
Lorraine	5	1 176	1	640	3	495	1	41	-	-	-	-
Haute-Normandie	4	981	1	606	2	306	1	69	-	-	-	-
Auvergne	2	709	1	534	1	175	-	-	-	-	-	-
Centre	4	604	-	-	3	553	1	51	-	-	-	-
Poitou-Charentes	3	330	-	-	1	216	2	114	-	-	-	-
Bourgogne	3	317	-	-	2	235	1	82	-	-	-	-
Basse-Normandie	2	316	-	-	2	316	-	-	-	-	-	-
Champagne-Ardenne	2	235	-	-	1	187	1	48	-	-	-	-
Franche-Comté	1	184	-	-	1	184	-	-	-	-	-	-
Picardie	2	181	-	-	1	166	1	15	-	-	-	-
Réunion	1	146	-	-	1	146	-	-	-	-	-	-
Limousin	2	127	-	-	1	110	1	17	-	-	-	-
Martinique	1	110	-	-	1	110	-	-	-	-	-	-
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyane	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	125	33 823	21	17 090	58	10 748	42	3 996	2	1 731	2	258

source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication / Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011.

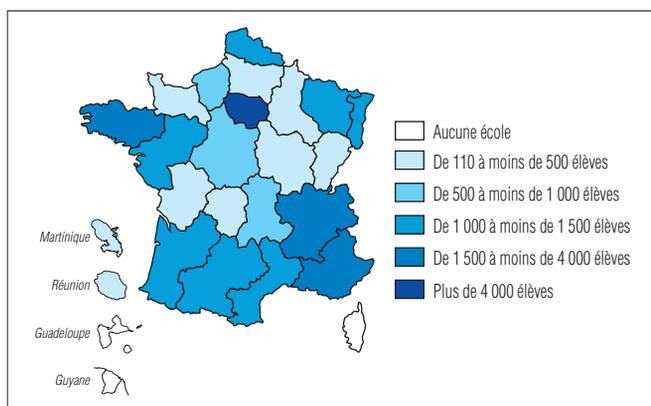
3. DNAP et DNSEP conservation-restauration des œuvres sculptées à Tours et DNAP et DNSEP conservation-restauration des œuvres peintes à Avignon.

Graphique 2 – Répartition par domaine selon l'origine scolaire des nouveaux inscrits
en unités



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication/ ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011.

Graphique 3 – Effectifs d'étudiants dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture par région, année universitaire 2010-2011
en unités



Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication/ ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011.

Tableau 3 – Nombre de diplômés par domaine et par type de diplôme en 2010
en unités

2 010	TOTAL	Diplômes nationaux					Diplômes d'établissement				
		Total	niveau I	niveau II	niveau III	non inscrits au RNCP	Total	niveau I	niveau II	niveau III	non inscrits au RNCP
Architecture et paysage	5 462	5 462	3 262	2 200	-	-	-	-	-	-	-
Arts plastiques	2 929	2 495	920	148	-	1 427	434	251	-	-	183
Spectacle vivant	866	544	105	402	37	-	322	196	-	-	126
dont Cefedem et CESMD	306	297	-	8	289	-	9	-	-	-	9
et CFMI	153	-	-	-	-	-	153	-	-	153	-
Patrimoine	567	-	-	-	-	-	567	141	170	-	256
Cinéma et audiovisuel	71	-	-	-	-	-	71	38	-	-	33
Total	10 354	8 798	4 287	2 758	326	1 427	1 556	626	170	153	607

Source : DEPS, ministère de la Culture et de la Communication/ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011.

Plus de 10 000 diplômés

À l'issue de l'année universitaire 2009-2010, 10 400 élèves ont été diplômés des établissements de l'enseignement supérieur Culture (tableau 3 et l'encadré). 85 % des étudiants ont obtenu un diplôme national, dont la moitié d'entre eux de

niveau I. Dans les écoles d'architecture, plus de 5 000 étudiants sont diplômés, dont près des deux tiers de niveau I. En arts plastiques, 9 étudiants sur 10 ont obtenu un diplôme national.

En 2010, 289 étudiants ont obtenu un diplôme d'État d'enseignant de musique ou de danse. ■

Les diplômes

Les formations supérieures artistiques et culturelles de l'enseignement supérieur Culture aboutissent à deux types de diplômes :

- des diplômes d'école délivrés par les établissements sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication ;
- des diplômes nationaux délivrés au nom de l'État par le ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit des diplômes des écoles nationales et territoriales d'art¹, des diplômes des écoles d'architecture² et des diplômes d'enseignement dans le domaine de la musique et de la danse³. Les diplômes des écoles de cirque et de l'école de la marionnette⁴ sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale.

La plupart de ces diplômes sont inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette procédure consiste à classer, par niveaux et par spécialités, les diplômes délivrés par les organismes publics ou privés.

Certains d'entre eux bénéficient de la reconnaissance aux différents grades du LMD⁵ ; depuis 2005, le grade de master est conféré au diplôme de restaurateur du patrimoine de l'Institut national du patrimoine et depuis 2006 au diplôme du 2^e cycle de l'École du Louvre. En architecture, le diplôme du 1^{er} cycle confère le grade de licence et celui du 2^e cycle le grade de master depuis 2005.

Dans le domaine du spectacle vivant, de nouveaux diplômes nationaux s'inscrivant dans le cadre du schéma LMD ont été créés en 2007⁶. La formation au DNSP dure trois ans, elle est assurée dans des établissements habilités, et s'effectue conjointement avec une formation universitaire donnant lieu à l'obtention d'une licence.

1. Diplôme national d'arts plastiques (DNAP), diplôme national d'arts et techniques (DNAT) et diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSPEP).

2. Diplôme du 1^{er} cycle : diplôme d'études en architecture et diplôme de 2^e cycle : diplôme d'État d'architecte.

3. Diplôme d'État de professeur de musique ou de danse (DE) et certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique et de danse (CA).

4. Diplôme des métiers d'art (DMA).

5. Licence, master, doctorat.

6. Diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) de musicien, de danseur, de comédien et d'artiste de cirque.

ANNEXE

125 écoles de l'enseignement supérieur Culture

Architecture et paysage

- 20 écoles nationales supérieures d'architecture
- École de Chaillot

Arts plastiques

- École nationale supérieure des beaux-arts (Ensba)
- École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad)
- École nationale supérieure de création industrielle (Ensci)
- École nationale supérieure de la photographie d'Arles
- Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains à Tourcoing
- 6 écoles nationales d'art en région
- 47 écoles territoriales d'art

Spectacle vivant

- 2 conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD de Paris et de Lyon)
- École de danse de l'Opéra de Paris
- 1 pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt

- 1 pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne
- 1 pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (musique)
- 1 pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis – Île-de-France
- 10 centres de formation des enseignants de la musique et de danse (Cefedem et CESMD)
- 9 centres de formation de musicien intervenant
- Centre national de danse contemporaine d'Angers
- École supérieure de danse de Cannes – Rosella Hightower
- École nationale supérieure de danse de Marseille
- Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)
- École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg
- École d'art dramatique de la Comédie de Saint-Étienne
- École du Théâtre national de Bretagne

- École professionnelle supérieure d'art dramatique région Nord – Pas-de-Calais
- École régionale d'acteurs de Cannes
- École supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine
- École nationale supérieure d'art dramatique de Montpellier Languedoc Roussillon
- Académie École nationale de Théâtre du Limousin
- École supérieure nationale des arts de la marionnette
- École supérieure des arts du cirque
- École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois
- Académie Fratellini

Patrimoine

- École du Louvre
- Institut national du patrimoine

Cinéma et audiovisuel

- La Femis – École nationale supérieure des métiers de l'image et du son
- École supérieure de l'audiovisuel et du numérique INA

Sources des données

Les données présentées dans ce document sont issues d'une enquête annuelle (enquête 48) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) réalisée en collaboration avec le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication. Cette enquête par questionnaire en ligne concerne les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, du spectacle vivant, patrimoine, cinéma et de l'audiovisuel dispensées dans les établissements publics et privés, quelle que soit leur tutelle.

Les données concernant les écoles nationales supérieures d'architecture proviennent de l'enquête annuelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication.

RÉSUMÉ

Réalisée régulièrement en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'enquête concerne les établissements publics et privés relevant de l'enseignement supérieur Culture dans les domaines des arts plastiques, du spectacle vivant, du patrimoine, du cinéma et de l'audiovisuel. Elle fait le point sur le nombre d'établissements dispensant des formations supérieures artistiques et culturelles, le nombre d'étudiants, leur répartition selon les domaines et leurs caractéristiques, et le nombre de diplômés pour l'année universitaire 2010-2011.

ABSTRACT

Carried out regularly in conjunction with the Ministry for Higher Education and Research, this survey covers artistic and cultural higher education public and private institutions within the fields of the visual arts, performing arts, cultural heritage, cinema and audiovisual media. It provides an overview of the number of institutions providing higher artistic and cultural education, the number of students, the proportion in each field and their profiles, and the number of graduates for the academic year 2010-2011.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques>
et sur www.cairn.info

Pour recevoir régulièrement les publications du DEPS et pour toute demande d'information :

contact.deps@culture.gouv.fr